



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210412-BUR-AG-21-032-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 12 avril 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

ARMANET Guy, ROSSI Michel, ROMITI Gérard, MILANI Jean-Louis, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, PELLEGRINI Leslie, PADOVANI Marie-Hélène, LINALE Serge.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, de GENTILI Emmanuelle, SIMONPIETRI Pierre-Michel, PADOVANI Jean-Jacques.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 11 mars 2019 approuvant le plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo ;

Considérant que le montant prévisionnel initial du projet s'établissait à 805 500€ HT ;

Considérant que l'évaluation financière des travaux a été majorée du fait du changement d'implantation du nouveau bâtiment pour raisons techniques, ainsi que les honoraires du maître d'œuvre, le montant global du projet s'établit à présent à 898 000 € HT ;

Considérant que la Collectivité de Corse a par arrêté du 6 janvier 2020 attribué une aide de 402 750€ pour ce projet, au titre de la dotation sports ;

Considérant qu'un complément de la Collectivité de Corse peut être sollicité dans la limite de 50% du nouveau montant de projet, soit une aide complémentaire de 46 250€ ;

Considérant l'appel à projets 2021 de l'Agence Nationale du Sport relatif au financement des équipements sportifs ;

Considérant l'appel à projets 2021 du Préfet de la Haute-Corse relatif à la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 12 avril 2021

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo, comme suit :

Dépenses en € HT	898 000 €		
Recettes	Collectivité de Corse	50%	449 000 €
	Agence Nationale du Sport	20%	179 600 €
	Etat	10%	89 800 €
	Autofinancement CAB	20%	179 600 €

La participation de la Collectivité de Corse inclut 402 750 € bénéficiant d'une décision de financement et 46 250€ faisant l'objet d'une nouvelle demande ;

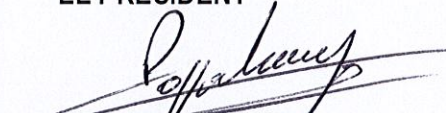
AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGIO

